MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008 Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 mai 2024, **MAXULA PLACEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2023 un dividende de **5,885 dinars par action.**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 30 mai 2024 aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.